

Assises : les circonstances du meurtre inconnues

Deuxième jour du procès en assises d'un homme accusé du meurtre d'un partenaire sexuel. Les faits sont avérés, demeure toutefois la lancinante question : que s'est-il vraiment passé ?

Tout au long de l'audience d'hier une question taraude : Que s'est-il réellement passé durant les 6 heures à 8 heures qui se sont écoulées entre le moment où Joël Chanteau (lire notre édition d'hier) qui avoue, a attiré chez lui Arnaud Chaboche, sa victime, et le moment où il lui a porté 7 coups de couteau ? A la fin de la journée, nul n'en saura toujours rien.

Amnésie réelle ou simulée

Pour mieux faire appréhender le déroulement (plausible) des faits, des diapos de l'appartement, étoilé de taches de sang, sont projetées à la cour et au jury.

Le Mans : fuite de gaz sur le chantier du tramway

Hier vers 16 h 45, une fuite de gaz est survenue rue des Maillets au Mans sur le chantier du tramway. La rue a été coupée à la circulation le temps de l'intervention des pompiers et des agents GDF, pendant une heure environ. Un périmètre de sécurité de 100 mètres a été établi, mais personne n'a été évacué.

Le président en appelle au commentateur du prévenu qui laisse tomber : « Je découvre » « Dites-nous ce qui s'est passé ! » « Je ne sais pas » « Mais cela doit prendre du temps de tenter de nettoyer tout ce sang ? » « Oui, je le conçois ».

En dépit des questions du président du tribunal, qui se succèdent, incisives, sèches, précises, les réponses de Joël Chanteau restent dans l'imprécis, l'improbable, une sorte de flou entretenu. Surréaliste !

« Il disait qu'il avait mal, oui »

L'avocat de la partie civile revient sur les circonstances. « Après avoir porté 7 coups de couteau, vous laissez votre victime sur le palier de votre porte, en caleçon, se vidant de son sang. Vous appelez les secours ? » « Un voisin me dit qu'il l'a fait » « Vous ne restez pas avec Arnaud Chaboche en attendant ? » « Je pensais qu'il allait repartir de lui-même » Vous l'avez entendu appeler à

l'aide ? » « Je suis ressorti pour mettre ses effets à côté de lui. Il disait qu'il avait mal, oui ! » « Vous vous rendormez. Vous n'ouvrirez de nouveau qu'aux sommations de la police » « J'ai ouvert quand j'ai entendu le serrurier ». Les fonctionnaires de police qui ont mené l'enquête corroborent sans pour autant apporter davantage de réponses.

« Responsable de ses actes »

L'expertise psychologique note « un déséquilibre psychologique affectif. Il ne sait pas rompre, un moi fragile. Il théâtralise sa présentation mais reste sur le mode mineur. Il ne peut se sortir de ce genre de situation que par la fuite ou la violence. Mais il n'a pas de pathologie psychotique. Il dit qu'il est amoureux mais il sait que c'est une relation qui ne le rend pas heureux ». Il s'agit de la passion qu'il entretient pour son compagnon Loïc Hamard dont il imagine se venger en

le trompant avec Arnaud Chaboche, voire en tuant ce dernier. Pour la psychologue : « Il est responsable de ses actes ».

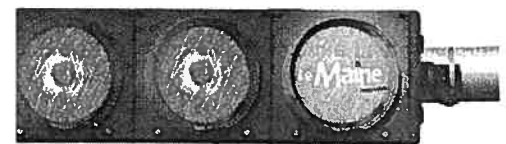
« Inhumain »

L'avocat de la Partie civile insiste : « Il s'agit de la mort d'un homme et vous n'exprimez ni remord, ni regret. La vérité, même ça vous l'avez retiré à sa famille. Pourtant vous la lui devez. Si vous ne dites pas la vérité c'est que vous avez quelque chose à cacher et si vous avez quelque chose à cacher c'est que la vérité est encore plus noire que ce que l'on sait ». Et rétient : « moins l'acte que vous avez commis que le comportement que vous avez eu après : inhumain ! » Le procès devrait s'achever aujourd'hui avec le réquisitoire de l'avocat général, la plaidoirie de la défense et le verdict.

Le montant total du trafic n'a pu être établi avec précision, mais le chef de file des quatre individus arrêtés en Sarthe a expliqué aux enquêteurs avoir eu en sa possession environ 300 billets de 50 €, soit 15 000 €, mais n'en avoir écoulé qu'environ la moitié. Le jugement sera rendu à 14 heures.

Nez pas
rt des
ires du Mans
Maine Libre !

*Maine Libre
21.06.13*



Le Dimanche 16 juin avec Le Maine Libre :
maine (reportages, coulisses, photos)
mainelibre.fr (news, vidéos)

EMENT Le Maine libre

Du 14 au 30 juin 2013

LE SOLEIL EST DE RETOUR
LES PETITS PRIX AUSSI !

"La pièce, le service autr'MANS"

Magasin pièces détachées toutes marques neuves et occasions
Ventes batteries, pneus ...
Reprises véhicules
Enlèvement gratuit*

ZA des Ravalières **CHANGÉ 02 43 400 546**

Sur la rocade, proche de SUPER U CHANGÉ - Ouvert lundi 14h à 18h, mardi au samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Publicité

Roulez à prix SPEED COOL ... C'est cool !

SPEED COOL redéfinit les 2 roues motorisées en déclinant une gamme complète de 14 modèles allant du vélo électrique, au scooter thermique et électrique, auxquels vient de s'ajouter un 50cc à boîte performant, fiable et robuste. Une telle sélection à partir de 899€, c'est un véritable défi !

Quart France
17.04.14

Les tortionnaires du SDF manceau condamnés

Après quatre jours de procès, la cour d'assises de la Sarthe a condamné les deux principaux accusés à 20 ans et 18 ans de réclusion criminelle. Le troisième est acquitté.

« La vérité avec précision, mieux vaut ne pas la savoir... » lâche un avocat. Quatre jours de procès. Et deux marginaux qui n'ont pas cessé de rabâcher qu'ils ne se rappelaient plus de rien, ivres morts qu'ils étaient lors de leur déchaînement de violences.

Cette nuit d'octobre 2011, dans un appartement du Mans, Kada Laanaya, SDF manceau de 55 ans, a bien été leur souffre-douleur six heures durant. Sur le visage et le buste dénudé du malheureux, seize fractures aux pommettes, à la gorge et la cage thoracique, des brûlures au chalumeau artisanal et au produit corrosif. Des traces de strangulation ont entraîné son asphyxie. Une énigme qui ne sera jamais résolue

puisqu'aucun des accusés n'a reconnu cet acte fatal.

Hier, les jurés de la cour d'assises ont condamné Sébastien Hervé, 37 ans, et Nicolas Wélélé, 30 ans, originaires de la région parisienne, en errance depuis des années, à 18 et 20 ans de réclusion criminelle pour actes de tortures et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'avocat général avait requis 25 ans. Cyril B., 37 ans, handicapé mental, poursuivi pour non-assistance en danger et incarcéré pendant un an, a été acquitté.

Le procès de l'alcool

Au cœur de cette nuit à huis clos, cinq invités : quatre hommes et... l'alcool. « Les accusés n'ont pas des-

soûlé depuis plus de 48 heures », rappelle M^e Jean-Philippe Peltier, défenseur de Sébastien Hervé. « Pour certains, boire c'est lamentable. Je ne suis pas persuadé que l'alcool pathologique résulte d'un acte délibéré. » Son argument fait écho à l'intervention d'un psychiatre entendu la veille. Alors que l'alcool est une circonstance aggravante aux yeux de la justice, aujourd'hui, « l'alcool à très haute dose peut abolir le discernement et faire perdre tout contrôle », a-t-il indiqué.

Dans la musette des protagonistes cette nuit-là, une vingtaine de bouteilles, boisson anisée, bière, whisky, ingurgitées à quatre. Kada Laanaya était lui aussi alcoolisé. « Un père ad-dict mais gentil, serviable », témoi-

gnent ses enfants. « Un homme ni violent, ni voleur, jamais condamné », souligne M^e Olivier Godard.

Au fil du procès, les deux accusés principaux ont eu deux attitudes opposées. Sébastien Hervé, trapu, le regard bas, 17 fois condamné pour violences aggravées, « sociopathe » et difficilement « réinsérable », reconnaît froidement des coups avec sa chevalière, les brûlures... « Alors pourquoi nierait-il la strangulation ? En garde à vue, il pensait que la victime était morte du produit corrosif qu'il lui avait administré », pointe son avocat. « Une dizaine de gifles et je suis allé me coucher. Je ne l'ai pas tué » maintient Nicolas Wélélé, peu coopératif au procès.

Véronique GERMOND.